

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : APPROBATION PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

### NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 13
- de Votants : 15      Pour : 15      Contre :      Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 23 avril 2024 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jean-François MONTALOUX, Eric CARIOU, Laurent MOULIADE, Jérôme BROUSSARD, Patrick BRIOUDES, Christophe BOUQUET, Angélique CRUEYZE, Jean PRAT, Laurence RATERY, Jean-Pierre REY, Dominique SAUVAGE, Francis VIALARD.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Bruno GABRILLARGUES à Patrick BRIOUDES, Loïc ROSSIGNOL à Christophe BOUQUET.

### Etait Absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Eric CARIOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'envoi du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2024 aux élus par mail le 23 avril 2024 avec l'ordre du jour de la séance du 29 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2024.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Au registre sont les délibérations

Pour copie conforme,

Le Maire



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : CONVENTIONS DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice : 15
  - de Présents : 13
  - de Votants : 15
- Pour : 15                      Contre :                      Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 23 avril 2024 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jean-François MONTALOUX, Eric CARIOU, Laurent MOULIADE, Jérôme BROUSSARD, Patrick BRIOUDES, Christophe BOUQUET, Angélique CRUEYZE, Jean PRAT, Laurence RATERY, Jean-Pierre REY, Dominique SAUVAGE, Francis VIALARD.

Etaient absent ayant donné procuration : MMs Bruno GABRILLARGUES à Patrick BRIOUDES, Loïc ROSSIGNOL à Christophe BOUQUET.

Etait Absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Eric CARIOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Diverses conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines sur les propriétés de la Commune de Nasbinals suivantes :

- la pose d'une ligne souterraine sur les parcelles cadastrées F 343 et F 345 au lieu-dit Ginestouze.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'acte authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire seront à la charge d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Au registre sont les délibérations

Pour copie conforme,

Le Maire,



République Française

2024-48

## Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : PROJET DE RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice : 15
  - de Présents : 13
  - de Votants : 15
- Pour : 15                      Contre :                      Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 23 avril 2024 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jean-François MONTALOUX, Eric CARIOU, Laurent MOULIADE, Jérôme BROUSSARD, Christophe BOUQUET, Patrick BRIOUDES, Angélique CRUEYZE, Jean PRAT, Laurence RATERY, Jean-Pierre REY, Dominique SAUVAGE, Francis VIALARD.

Etait absent ayant donné procuration : MMs Bruno GABRILLARGUES à Patrick BRIOUDES, Loïc ROSSIGNOL à Christophe BOUQUET.

Etait Absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Eric CARIOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de restauration du monument aux morts. Il donne lecture des devis estimatifs des travaux pour un montant de 5 792 €uros H.T.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la réalisation de ces travaux et sollicite des subventions auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONaCVG) et tous organismes ou fondations susceptibles d'apporter un concours financier et/ou technique à ce projet de restauration.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024-42 du 10 avril 2024.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Au registre sont les délibérations

Pour copie conforme,

« Le Maire,



République Française

2024-49

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : MODIFICATION DE L'ALLOTISSEMENT DES TERRES A VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE DE LA SECTION DE NASBINALS

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
  - de Présents : 13
  - de Votants : 15
- Pour : 15                      Contre :                      Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 23 avril 2024 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jean-François MONTALOUX, Eric CARIOU, Laurent MOULIADE, Jérôme BROUSSARD, Patrick BRIOUDES, Christophe BOUQUET, Angélique CRUEYZE, Jean PRAT, Laurence RATERY, Jean-Pierre REY, Dominique SAUVAGE, Francis VIALARD.

Etait absent ayant donné procuration : MMs Bruno GABRILLARGUES à Patrick BRIOUDES, Loïc ROSSIGNOL à Christophe BOUQUET.

Etait Absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Eric CARIOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur SALLES Thierry du GAEC des Frênes a demandé à la commune l'attribution des biens de section non attribués à ce jour à savoir les parcelles cadastrées section H n° 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 687, 688, 689 et 690 d'une contenance totale de 3ha 04a 69ca. Monsieur SALLES est le seul demandeur de ces parcelles non attribuées.

Monsieur le Maire va donc demander à la SAFER Occitanie de faire un avenant à son bail. Toutes les autres conditions de son bail sont inchangées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord sur cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à leur réalisation.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Au registre sont les délibérations

Pour copie conforme,

Le Maire,

